



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

LES DÉFIS DU SECTEUR MANUFACTURIER CANADIEN

**Deuxième rapport (rapport provisoire)
du Comité permanent de
l'industrie, des sciences et de la technologie**

**James Rajotte, député
Président**

Juin 2006



Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

LES DÉFIS DU SECTEUR MANUFACTURIER CANADIEN

**Deuxième rapport (rapport provisoire)
du Comité permanent de
l'industrie, des sciences et de la technologie**

**James Rajotte, député
Président**

Juin 2006

COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

PRÉSIDENT

James Rajotte, député

Edmonton–Leduc, AB

VICE-PRÉSIDENTS

Paul Crête, député

Montmagny–L'Islet–Kamouraska, QC

Hon. Dan McTeague, député

Pickering–Scarborough-Est, ON

MEMBRES

André Arthur, député

Portneuf-Jacques Cartier, QC

Colin Carrie, député

Oshawa, ON

L'hon. Joe Fontana, député

London-Centre-Nord, ON

Mark Holland, député
(jusqu'au 9 juin 2006)

Ajax-Pickering, ON

L'hon. Belinda Stronach, députée
(à partir du 9 juin 2006)

Newmarket-Aurora, ON

L'hon. Jean Lapierre, député

Outremont, QC

Brian Masse, député

Windsor-Ouest, ON

Bev Shipley, député

Lambton-Kent-Middlesex, ON

Dave Van Kesteren, député

Chatam-Kent-Essex, ON

Robert Vincent, député

Shefford, QC

GREFFIERS DU COMITÉ

Richard Dupuis
Alexandre Roger

SERVICE D'INFORMATION ET DE RECHERCHE PARLEMENTAIRES BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Lalita Acharya, analyste
Daniel Shaw, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT (RAPPORT PROVISOIRE)

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, votre comité a commencé son examen du **Survol des défis auxquels est confronté le secteur manufacturier canadien**, et a convenu de rapporter ce qui suit :

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Le secteur manufacturier canadien est une composante vitale de notre économie. Alors que le reste de l'économie canadienne est généralement très dynamique, un grand nombre d'industries du secteur manufacturier luttent pour demeurer concurrentielles dans le contexte de la remontée de 40 % du dollar canadien par rapport au dollar américain en à peine trois ans, de la hausse des coûts de l'énergie et de l'intensification de la concurrence mondiale pour ne nommer que ces difficultés.

Le Comité a entrepris une étude approfondie des défis auxquels est confronté le secteur manufacturier dans le but de présenter au gouvernement du Canada des recommandations précises sur les mesures à prendre pour aider le secteur à relever ces défis. Il a commencé à tenir ses audiences en mai 2006 et il entend les poursuivre lorsque le Parlement reprendra ses activités à l'automne. Il croit important de déposer dès maintenant un rapport provisoire afin que le gouvernement soit au courant des défis qui se posent au secteur manufacturier et des solutions possibles que les témoins ont proposées.

Je tiens à remercier tous les témoins qui se sont présentés devant le Comité jusqu'à présent. Je veux également remercier les membres du Comité pour le travail colossal qu'ils ont abattu en relativement peu de temps. Le Comité est impatient d'entendre d'autres témoins à l'automne afin de mener à bien l'étude de cette importante question.

Le président

James Rajotte, député

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT	vii
INTRODUCTION.....	1
APERÇU DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE.....	1
LE SECTEUR MANUFACTURIER CANADIEN ET SES DÉFIS	3
1. Appréciation rapide de la valeur du dollar canadien	4
2. Hausse des coûts de l'énergie	4
3. Concurrence des économies émergentes	5
4. Pénurie de main-d'œuvre qualifiée	6
5. Réglementation.....	7
LES RÉPONSES DU SECTEUR MANUFACTURIER À CES DÉFIS	7
DÉFIS PROPRES À CERTAINES INDUSTRIES DU SECTEUR MANUFACTURIER....	9
1. Le vêtement	9
2. L'industrie du textile	9
3. Les produits de la forêt	10
4. Industrie des matières plastiques.....	10
5. Industrie automobile.....	11
6. Industrie aérospatiale.....	12
ANNEXE A — RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LES TÉMOINS.....	13
ANNEXE B — LISTE DES TÉMOINS	21
PROCÈS-VERBAL.....	25

LES DÉFIS DU SECTEUR MANUFACTURIER CANADIEN

INTRODUCTION

En mai 2006, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes a entrepris une série d'audiences sur la situation du secteur manufacturier canadien et sur les défis auxquels ce segment extrêmement important de l'économie canadienne est confronté. Son étude repose avant tout sur quatre grandes questions et sur l'incidence qu'elles ont sur la compétitivité du secteur manufacturier : 1) la force du dollar canadien; 2) les coûts élevés de l'énergie; 3) la mondialisation; 4) la présence d'une main-d'œuvre qualifiée. D'autres questions soulevées par les témoins (comme l'effet de la réglementation) sont également examinées.

Ce rapport provisoire donne au gouvernement du Canada un aperçu des conséquences observées en regard des quatre constats ci-dessus et met en lumière d'autres problématiques relevées dans ce secteur et souvent propres à une industrie. L'annexe A contient un résumé des principales recommandations faites par les témoins qui ont comparu devant le Comité jusqu'à présent et indique les domaines que le Comité examinera plus en profondeur à l'automne quand il poursuivra ses audiences.

APERÇU DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

La forte demande mondiale a fait augmenter les prix des matières premières (des métaux de base et de l'énergie en particulier) et, jumelée à la croissance soutenue de la demande intérieure finale, a permis une solide croissance de l'économie canadienne au cours des dernières années (figure 1). La Banque du Canada estime que l'économie canadienne fonctionne presque à sa pleine capacité de production depuis le deuxième trimestre de 2004¹.

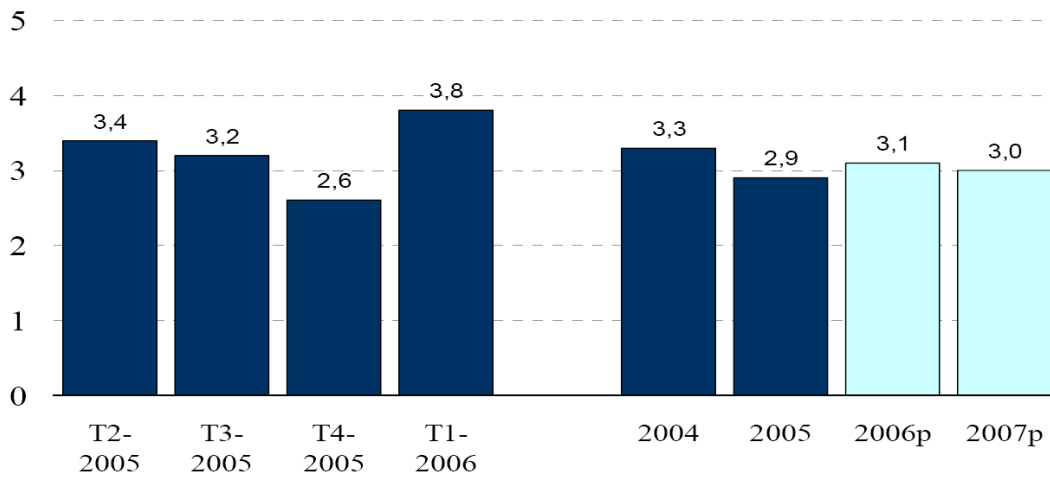
Cette croissance de l'économie a porté le taux d'emploi² à un niveau sans précédent (63,2 % en mai 2006). Quant au taux de chômage, il était de 6,1 % en mai 2006, le plus bas niveau depuis décembre 1974. Mais l'économie canadienne étant très diversifiée, ce ne sont pas tous les secteurs qui ont connu des gains d'emploi. Dans le secteur manufacturier, l'emploi a chuté de 8 % (-187 000 emplois) depuis la fin de 2002³.

¹ Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2006, <http://www.banqueducanada.ca/fr/rpm/pdf/rpmavril06.pdf>.

² Le taux d'emploi désigne le pourcentage de personnes en âge de travailler qui occupent un emploi. Le dénominateur du taux d'emploi représente la population source, et non la population active. La population source comprend toutes les personnes en âge de travailler ne faisant pas partie de l'armée ou ne vivant pas en établissement, alors que la population active englobe seulement les personnes qui occupent un emploi ou qui sont à la recherche d'un emploi.

³ Statistique Canada, *Enquête sur la main-d'oeuvre*, mai 2006 http://www.statcan.ca/francais/Subjects/Labour/LFS/lfs_f.pdf

Figure 1
Croissance réelle du PIB (taux annuel en %) ⁴



Nota : Les prévisions ont été tirées du Rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada, avril 2006.

En réaction aux prix élevés des matières premières et aux craintes des cambistes au sujet de l'important déficit du compte courant des États-Unis, le dollar canadien a fait un bond de près de 40 %⁵ comparativement au dollar américain depuis le début de 2003 (figure 2) et on observe un meilleur équilibre des recettes et paiements entre le Canada et le reste du monde.

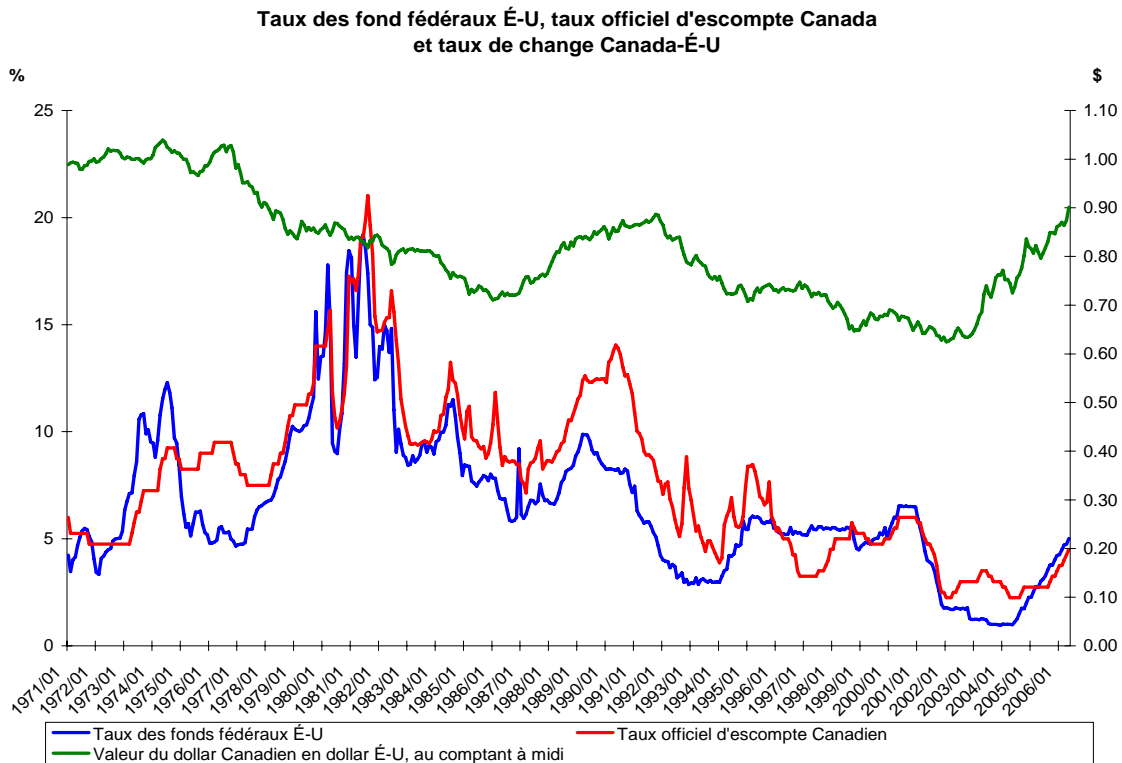
Tous ces indicateurs économiques laissent craindre une surchauffe de l'économie (lorsque la demande globale augmente au delà de la capacité de production de l'économie) qui pourrait déclencher des attentes inflationnistes si des mesures correctrices ne sont pas prises. La Banque du Canada a donc haussé de 25 points de base son taux du financement à un jour sept fois consécutives, le portant de 2,75 % en septembre 2005 à 4,25 % en mai 2006, afin de garder l'inflation à 2 %, soit au milieu de la marge cible de 1 à 3 %. Les hausses du taux du financement à un jour et des autres taux d'intérêt exercent une pression à la hausse sur la valeur du dollar canadien en regard des autres devises, mais le taux directeur et les autres taux d'intérêt du Canada sont plus bas que ceux des États-Unis depuis le début de 2005 (figure 2). Les écarts négatifs entre les taux d'intérêt du Canada et des États-Unis freinent la hausse du dollar canadien bien que cet effet ait été plus que contrebalancé au cours des derniers mois par l'augmentation des prix des matières premières. Selon la Banque du Canada, les prix des matières premières pourraient augmenter encore davantage, ce qui signifierait une demande plus forte à

⁴ Mémoire d'Industrie Canada au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, séance du 13 juin 2006.

⁵ Comparaison entre le scénario de référence (dénominateur) de 64,9 ¢ le 1^{er} janvier 2003 et la valeur de 90,1 ¢ enregistrée le 1^{er} mai 2006.

l'exportation et des prix plus élevés pour les exportations canadiennes de matières premières, une croissance plus soutenue des revenus et des pressions à la hausse sur le dollar canadien⁶.

Figure 2
Taux des fond fédéraux É-U, taux officiel d'escompte Canada
et taux de change Canada-É.-U.⁷



LE SECTEUR MANUFACTURIER CANADIEN ET SES DÉFIS

Le secteur manufacturier est le plus important de l'économie canadienne : il représente 18 % de toute l'activité économique du pays et donne du travail à 2,1 millions de personnes. De plus, selon les estimations, chaque dollar de production manufacturière génère plus de trois dollars d'activité économique⁸. Les livraisons de l'industrie manufacturière se sont élevées à environ 615 milliards de dollars en 2005⁹ dont 450 milliards de dollars à l'exportation. En 2005, le secteur manufacturier a enregistré les deux tiers des exportations du pays et effectué les deux tiers de la R-D du secteur privé canadien.

⁶ Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2006, p. 30.

⁷ Banque du Canada, Taux et statistiques, <http://www.banqueducanada.ca/fr/graphs/devise.html>

⁸ Données de Manufacturiers et Exportateurs du Canada.

⁹ Données d'avril 2005 à mai 2006. Statistique Canada, Enquête mensuelle sur les industries manufacturières, avril 2006, juin 2006, <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060614/q060614a.htm>

Malgré ce tableau dans l'ensemble réjouissant de l'économie canadienne, les industries du secteur manufacturier sont confrontées à un certain nombre de défis de taille qui nuisent à leur compétitivité et, dans certains cas, menacent même leur survie. Les principaux obstacles rencontrés par le secteur sont : 1) l'appréciation rapide de la valeur du dollar canadien; 2) les coûts croissants de l'énergie; 3) la concurrence des économies émergentes; 4) la pénurie de main-d'œuvre qualifiée; 5) la réglementation. Les défis propres à certaines industries du secteur manufacturier sont abordés plus loin dans le rapport.

1. *Appréciation rapide de la valeur du dollar canadien*

Comparativement au secteur des services, le secteur manufacturier est plus exposé aux échanges internationaux. Comme le prix de ses exportations est souvent établi en dollars américains, les marges se sont resserrées à mesure que le dollar canadien augmentait et que le prix des exportations diminuait en dollars canadiens. Pour des raisons de compétitivité ou parce que le prix des exportations peut être fixé longtemps à l'avance en dollars américains, de nombreuses entreprises ont été incapables de hausser leurs prix en dollars américains¹⁰.

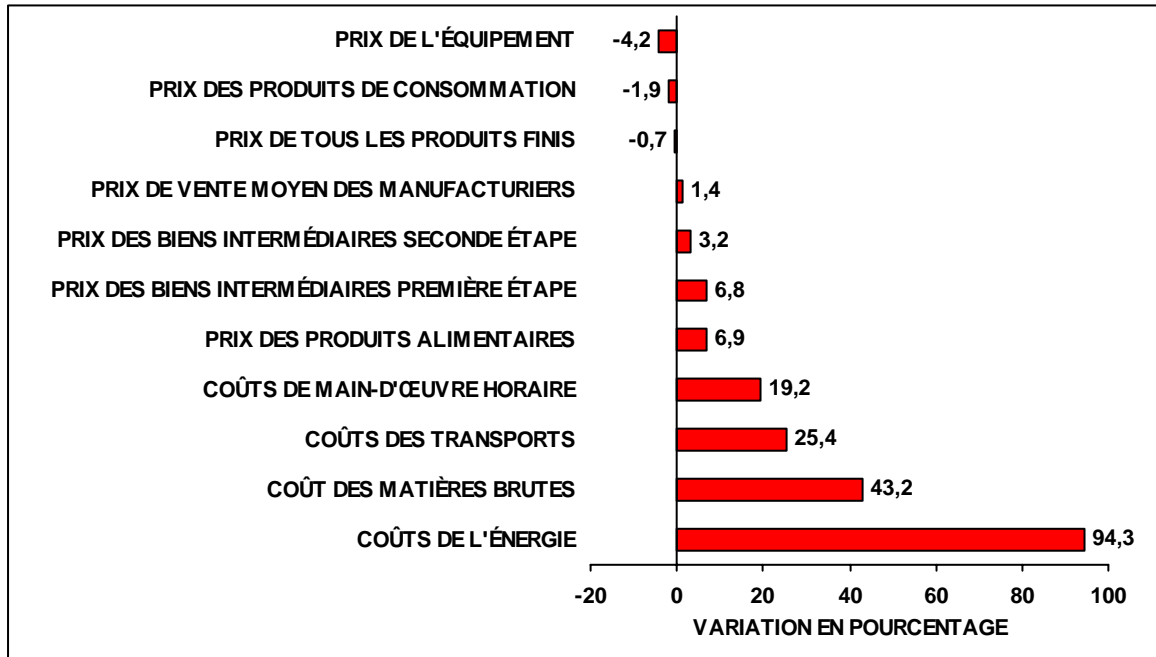
2. *Hausse des coûts de l'énergie*

Le secteur manufacturier a également souffert de l'augmentation des coûts de production. Les industries très énergivores comme les pâtes et papiers, les produits chimiques, les raffineries de pétrole et les industries de métaux primaires constituent environ 29 % du PIB manufacturier¹¹, et elles ont particulièrement souffert de la hausse des coûts de l'énergie (électricité, combustible et gaz naturel). Entre le premier trimestre de 2000 et le quatrième trimestre de 2005, les manufacturiers ont vu leurs coûts d'énergie augmenter de 94,3 % (figure 3).

¹⁰ Banque du Canada, « L'ajustement à l'appréciation du dollar canadien », *Supplément à l'enquête du printemps 2006 sur les perspectives des entreprises*, http://www.banqueducanada.ca/fr/bos/2006/printemps/ajustement_f_0406.pdf.

¹¹ Données présentées par M. Howard E. Brown, sous-ministre adjoint, ministère des Ressources naturelles, au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, séance du 13 juin 2006.

Figure 3
Variation en pourcentage des coûts de production (1er trimestre 2000 – 4e trimestre 2005)¹²



3. Concurrence des économies émergentes

Le secteur manufacturier canadien a été touché par la concurrence mondiale et en particulier celle de la Chine. Marché vaste et en pleine expansion pour les matières premières, les biens industriels, les biens d'équipement et les produits de consommation, la Chine est devenue un fabricant de premier plan, non seulement de textiles et de produits de consommation, mais aussi d'appareils électroniques, de logiciels et d'autres produits de technologie. Sa main-d'œuvre coûte en moyenne un quarantième de celle du Canada, ce qui lui donne un avantage concurrentiel dans la fabrication de produits à forte intensité de main-d'oeuvre. Ce pays fait partie maintenant des chaînes d'approvisionnement mondiales du secteur manufacturier¹³. Le Canada est aussi confronté à la concurrence des produits à faible prix et à valeur élevée qui sont produits dans d'autres économies émergentes comme l'Inde.

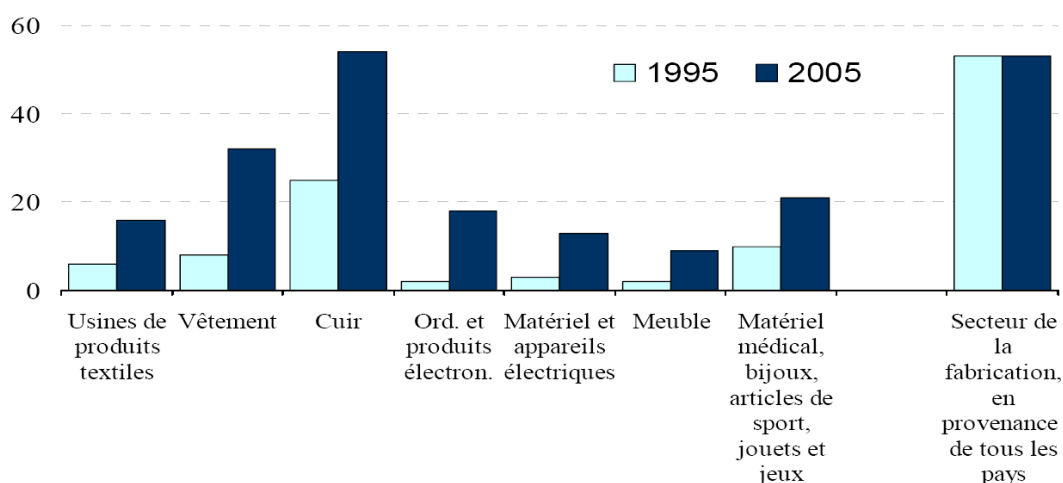
Bien que la pénétration au Canada des importations provenant de tous les pays ait été relativement stable au cours des 10 dernières années, on remarque un changement dans la position relative des pays d'origine des importations. En particulier, la

¹² Mémoire de Manufacturiers et Exportateurs du Canada au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, séance du 16 mai 2006.

¹³ Manufacturiers et Exportateurs canadiens, *Manufacturing Challenges in Canada* <http://www.cme-mec.ca/mfg2020/Challengespdf.pdf>.

pénétration des importations en provenance de la Chine a augmenté. Certaines industries manufacturières très exposées aux échanges ont enregistré une baisse de leurs marges de profit, de leurs prix ou de leurs volumes de vente dans leur marché intérieur en raison de la concurrence accrue des importations et en particulier de celles de la Chine (figure 4).

Figure 4
Pénétration des importations de la Chine : les industries manufacturières les plus exposées¹⁴



1. La pénétration des importations est établie selon la valeur des importations provenant de la Chine divisée par la valeur du marché intérieur (livraisons plus importations moins exportations).

4. Pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Malgré le phénomène d'élimination des emplois, le secteur manufacturier, comme tous les autres secteurs de l'économie canadienne, a dû faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée (réelle ou potentielle, selon l'industrie en question). Au cours de la dernière décennie, trois facteurs principaux ont façonné la main-d'œuvre canadienne : 1) la demande croissante de compétence du fait de l'évolution technologique et de l'économie du savoir; 2) une population de travailleurs de plus en plus âgés; et 3) l'importance grandissante de l'immigration comme source de compétences et d'accroissement de la main-d'œuvre qualifiée¹⁵. Selon un sondage mené par les Manufacturiers et Exportateurs du Canada en 2003¹⁶, plus de 40 % des manufacturiers disent que les pénuries de main-d'œuvre les empêchent sérieusement d'améliorer leur rendement et de prospérer. Environ 17 % des entreprises interrogées ont indiqué que les pénuries de main-d'œuvre constituaient un obstacle majeur à leur capacité de développer

¹⁴ Mémoire d'Industrie Canada au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, séance du 13 juin 2006.

¹⁵ Statistique Canada, *Recensement de 2001 : série « Analyses » : Profil changeant de la population active au Canada*, 2003, www12.statcan.ca/francais/census01/Products/Analytic/companion/paid/pdf/96F0030XIF2001009.pdf

¹⁶ Sondage effectué auprès des membres de Manufacturiers et Exportateurs du Canada en 2003 et cité dans Manufacturiers et Exportateurs canadiens, *Manufacturing Challenges in Canada* <http://www.cme-mec.ca/mfg2020/Challengespdf.pdf>.

et de commercialiser des nouveaux produits. Enfin, un peu plus de 25 % ont déclaré que le manque de personnel qualifié et expérimenté allait modifier fondamentalement la nature de leur entreprise au cours des 5 à 10 prochaines années.

5. Réglementation

Bien qu'aucun des groupes représentant une industrie manufacturière particulière n'ait cité la réglementation gouvernementale comme un obstacle important à la compétitivité, certains témoins ont indiqué qu'elle représentait un fardeau pour leur industrie et pour l'ensemble des secteurs de l'économie. Les grandes associations commerciales (Manufacturiers et Exportateurs du Canada, Chambre de commerce du Canada, Conseil canadien des chefs d'entreprise, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Conference Board du Canada) ont indiqué qu'un moyen économique d'accroître la productivité et d'aider les entreprises de toutes les tailles et de tous les secteurs consistait à simplifier la réglementation et à réduire les modalités administratives.

LES RÉPONSES DU SECTEUR MANUFACTURIER À CES DÉFIS

La rapide appréciation du dollar canadien, combinée à la montée des prix de l'énergie et à la vive concurrence des économies émergentes comme la Chine et l'Inde, a nui à la rentabilité de bon nombre de composantes du secteur manufacturier. Pour répondre à ces difficultés, bien des entreprises manufacturières ont dû recourir à diverses mesures d'ajustement. Elles ont notamment comprimé les coûts de la main d'œuvre, utilisé plus d'intrants importés, fait davantage appel à des sous-traitants étrangers, accru leurs investissements en matériel et outillage, augmenté leurs prix de vente, réorienté leur production et intensifié leurs opérations de couverture financière¹⁷.

Dans le sillage de la restructuration de bon nombre d'entreprises manufacturières, l'emploi a reculé dans tout le secteur. Selon Statistique Canada, 22 000 emplois y ont été supprimés en mai 2006, surtout en Ontario et au Québec. Depuis la fin 2002, date à laquelle il a amorcé sa tendance à la baisse, l'emploi dans ce secteur a décliné de 8 % (suppression de 187 000 emplois)¹⁸. En 2005, le secteur manufacturier était la principale source de pertes d'emplois. Ce déclin de l'emploi dans le secteur manufacturier des trois dernières années représente la plus importante période de contraction du secteur depuis la récession du début des années 1990. Il faut toutefois noter qu'au cours de la période de trois ans terminée en 1992, l'emploi dans ce secteur a reculé deux fois plus vite qu'au cours des trois dernières années¹⁹.

¹⁷ Banque du Canada, « L'ajustement à l'appréciation du dollar canadien », *Supplément à l'enquête du printemps 2006 sur les perspectives des entreprises*, http://www.banqueducanada.ca/fr/bos/2006/printemps/ajustement_f_0406.pdf

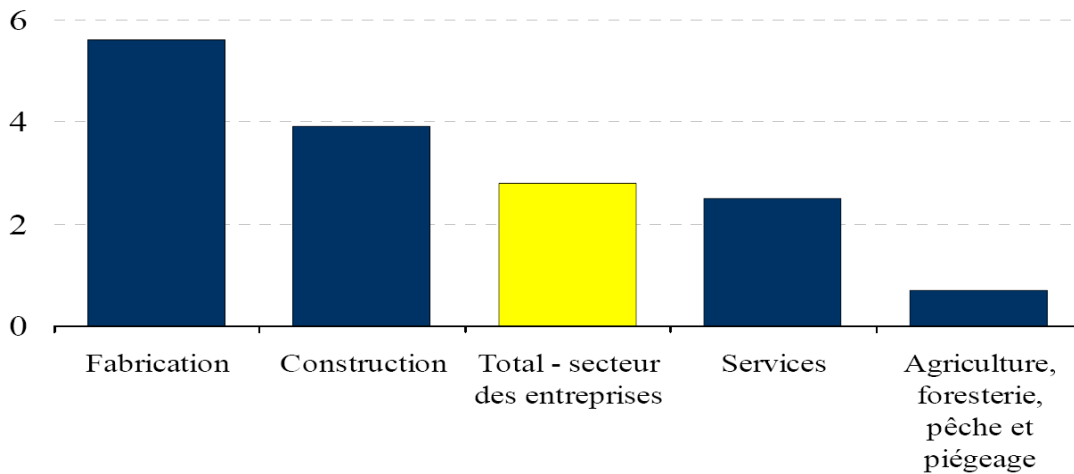
¹⁸ Statistique Canada, *l'Enquête sur la population active, mai 2006*, <http://www.statcan.ca/english/Subjects/Labour/LFS/lfs.pdf>

¹⁹ Vincent Ferrao, « L'évolution récente de l'emploi par industrie », *L'emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada, janvier 2006, page* http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/10106/art-1_f.pdf.

Toutes les composantes du secteur manufacturier ont été touchées récemment par les pertes d'emploi, mais surtout le vêtement et les textiles, la fabrication d'ordinateurs et d'électronique, l'équipement électrique et l'électroménager, l'équipement de transport et les produits du bois et du papier. Si la majorité des provinces ont été touchées par ces pertes d'emploi dans le secteur manufacturier, ce sont l'Ontario et le Québec qui ont été le plus durement affectés. Le déclin du secteur manufacturier comme employeur n'est pas propre au Canada, d'autres pays de l'OCDE ayant vécu des reculs du même ordre.

Les fabricants canadiens ont augmenté notablement leurs dépenses en capital pour améliorer encore la productivité et diminuer leurs coûts, si bien que, même si les suppressions d'emploi ont été importantes dans le secteur, la production n'a pas reculé d'autant, et la productivité du travail y a même augmenté à un taux annuel moyen de 5,6 % par trimestre sur les six derniers trimestres, soit le double de la moyenne des entreprises en général (figure 5).

Figure 5
Croissance moyenne de la productivité du travail par secteur industriel.
Du 3e trimestre 2004 au 1er trimestre 2006
(taux de variation annuelle)²⁰



²⁰ Mémoire d'Industrie Canada au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie du Comité de la Chambre des communes, séance du 13 juin 2006.

DÉFIS PROPRES À CERTAINES INDUSTRIES DU SECTEUR MANUFACTURIER

1. *Le vêtement*

La production de vêtements en série au Canada a débuté au milieu du 19^e siècle dans des centres urbains où se trouvait la main d'œuvre spécialisée nécessaire ainsi que les principaux marchés de consommation. Pendant longtemps, la production nationale a très bien répondu à la demande intérieure sur le plan des quantités, des qualités et des exigences de style. La deuxième moitié du 20^e siècle, en revanche, a été marquée par un net essor du commerce du vêtement; ces vêtements provenaient surtout de pays en développement où les salaires sont bas et étaient destinés à des pays développés où les salaires sont élevés. Deux tentatives ont été faites pour corriger ces déséquilibres et iniquités causés par ce commerce croissant, et elles ont abouti à deux accords internationaux multilatéraux : l'Arrangement multifibres (AMF), qui permettait aux pays développés d'imposer des quotas sur les importations de textile et de vêtements en provenance de pays en développement, et l'Accord sur les textiles et les vêtements (ATV), par l'entremise duquel les quotas de l'AMF allaient être éliminés graduellement sur une période de 10 ans. En raison de ces deux accords, les années 1975, 1995 et 2005 ont marqué trois régimes distincts qui ont permis de libéraliser davantage les échanges. L'Accord de libre-échange canado-américain (ALE) a également joué un rôle constructif, puisque les exportations à destination des États-Unis se sont envolées et représentent désormais 40 % des expéditions de vêtements canadiens, se chiffrant à 5,6 milliards de dollars en 2005.

En soi, l'ATV a soulevé beaucoup de difficultés sur le plan de la compétitivité du secteur du vêtement canadien, en raison essentiellement des exportations de vêtements bon marché de Chine, d'Inde et du Bangladesh. Les entreprises canadiennes de vêtements se sont adaptées au nouveau contexte commercial en orientant leur production vers des marchés à créneaux, puisque la proximité géographique de ces marchés fournira un avantage concurrentiel, comme c'est le cas dans les segments de la mode éphémère. Cependant, l'appréciation de 40 % du dollar canadien par rapport à son homologue américain au cours des trois dernières années a freiné l'application de ce type de stratégie car les compagnies américaines de vêtements ont adopté la même tactique. On s'attend, si les tendances actuelles se maintiennent, à ce que le secteur canadien du vêtement se regroupe et se contracte encore plus, ce qui signifierait d'autres mises à pied. Pour compenser, l'industrie voudrait que le gouvernement agisse sur les plans des politiques tarifaires et de l'approvisionnement et continue de l'appuyer globalement.

2. *L'industrie du textile*

L'industrie du textile est l'une des plus vieilles industries manufacturières du Canada. Établie il y a plus de 150 ans dans de petites collectivités urbaines qui offraient une main-d'œuvre stable et des rivières qui convenaient particulièrement à la production d'électricité et aux activités de teinture et de finition, l'industrie a fait ses débuts avec la fabrication de fil et de tissus à partir de fibres naturelles. Aujourd'hui, l'industrie est structurée de façon très différente. L'industrie manufacturière canadienne du textile s'est transformée, particulièrement au cours des 25 à 30 dernières années, grâce à

d'importants et constants investissements de capitaux. L'industrie s'est modernisée et est de plus en plus capitaliste, elle utilise beaucoup la haute technologie et fournit des emplois de qualité à des milliers de Canadiens. En 2005, les entreprises du secteur étaient concentrées principalement au Québec et en Ontario et utilisaient des fibres et des filaments naturels, artificiels et synthétiques, produisant et expédiant pour 6,2 milliards de dollars de textiles et de produits textiles, dont 3,0 milliards ou 48 % étaient exportés.

Le marché canadien des textiles semble avoir atteint un record de presque 11 milliards de dollars en 2000, reculant de plus de 20 % au cours des cinq dernières années. Ce tassement de la demande constitue plus qu'un simple ralentissement de l'économie — il s'agit de facteurs commerciaux. Il est vrai que l'ATV et l'appréciation rapide du dollar canadien ont intensifié les défis qui se posent à l'industrie sur le plan de la concurrence. Cette dernière est prête à relever ce défi, mais elle demande au gouvernement fédéral d'adopter des politiques industrielles et commerciales complémentaires dans le domaine de la stratégie du traitement des exportations et en matière de règles d'origine régissant l'entrée en franchise de droits de vêtements importés de pays les moins développés.

3. *Les produits de la forêt*

En 2004, l'industrie forestière canadienne a vendu quelque 250 produits, d'une valeur estimée à 81 milliards de dollars, à plus de 175 pays, créant un excédent commercial de 35 milliards de dollars. Le Canada est le premier producteur de papier journal au monde et le deuxième producteur de pâte de bois et de bois d'œuvre résineux.

Parce que le secteur forestier est à la fois à fort coefficient d'énergie et de capital et à vocation exportatrice, la montée rapide des prix de l'énergie et du dollar canadien ont représenté les plus grandes difficultés pour le secteur sur le plan de la compétitivité. La fragmentation du secteur exacerbe ses difficultés. Les deux plus importantes sociétés forestières canadiennes, Abitibi-Consolidated et Domtar Canada, se classent 21^e et 23^e dans leur catégorie au monde. D'importantes économies d'échelle découlant de nouveaux regroupements au sein de l'industrie pourraient permettre de réaliser des économies sur le plan du coût du capital, ce qui égaliserait les règles du jeu au profit d'un secteur canadien confronté à des rivaux étrangers beaucoup plus puissants que lui. L'industrie forestière estime que le gouvernement du Canada peut beaucoup contribuer à améliorer le climat d'investissement pour le secteur, surtout en prenant diverses mesures visant à réduire le taux marginal d'imposition effectif du capital. L'industrie estime également qu'une application plus souple de la *Loi sur la concurrence* permettrait de régler certains problèmes de compétitivité et qu'un accord de libre-échange Canada-Corée fournirait des avantages supplémentaires.

4. *Industrie des matières plastiques*

La croissance rapide de l'industrie canadienne des matières plastiques est due à l'augmentation spectaculaire de la capacité du pays à produire de la résine synthétique dès la fin des années 1970, en réaction à l'embargo pétrolier de l'OPEP et à la crise de l'énergie. À cette époque, les droits imposés par les Américains sur l'importation

de résine étaient généralement de 10 à 12 %, alors qu'ils étaient de 3 à 5 % pour les produits du plastique. Cet écart de droits a entraîné une production à intégration verticale de résine et de plastique dans l'ouest du Canada. Aujourd'hui, le Canada est fier de posséder plus de 2 000 entreprises de matières plastiques, principalement de petites et moyennes entreprises (PME) appartenant à des Canadiens, qui ont réalisé des ventes de plus de 20 milliards de dollars en 2005, dont 50 % à l'exportation (93 % à destination des États-Unis).

L'industrie canadienne doit relever plusieurs défis en matière de concurrence, notamment : 1) la petite taille de bon nombre de ses entreprises; 2) la nécessité d'investir autant dans la recherche et le développement que ses concurrents américains; et 3) un approvisionnement plus sûr de sa charge d'alimentation en gaz naturel canadien. Comme le coût de la résine représente généralement de 30 à 50 % de la valeur finale d'un produit du plastique et qu'un dollar de gaz naturel à la source peut donner un produit du plastique de 15 \$ — d'où un multiplicateur de la valeur ajoutée de 15 — l'élaboration d'un cadre énergétique fédéral qui assurerait une charge d'alimentation suffisante pour la fabrication (plutôt que d'exporter autant de gaz naturel à l'état brut) et la stabilisation des prix de l'énergie sont perçues par l'industrie comme une façon d'accroître sa compétitivité. L'industrie a aussi indiqué que la déduction pour amortissement étalée sur deux ans tout au plus et la simplification du système canadien de crédits d'impôt pour la recherche et le développement sont les priorités qui lui permettraient de relever les défis en matière d'innovation.

5. *Industrie automobile*

Le Canada a attiré un certain nombre de constructeurs d'automobiles étrangers (c.-à-d. DaimlerChrysler, Ford, General Motors, Honda, Suzuki et Toyota) qui ont installé leurs usines de production surtout dans le sud de l'Ontario, où ils produisent pour le marché nord-américain tout en important un nombre considérable de véhicules pour répondre aux besoins variés du marché. Grâce aux salaires relativement plus bas qu'aux États-Unis, et à une aide financière du gouvernement fédéral et de l'Ontario de 434 millions et de 513,8 millions de dollars respectivement, au cours des deux dernières années seulement, les dépenses en capital des usines d'assemblage canadiennes ont été importantes, atteignant en moyenne plus de 3 milliards de dollars par an au cours des 12 dernières années. Grâce à ces investissements, on estime qu'au Canada les usines d'assemblage sont en moyenne 4,6 % plus productives que les usines américaines et 38,9 % plus productives que celles du Mexique. En outre, la production canadienne représentait approximativement 17 % de la production nord-américaine et le commerce de véhicules entre le Canada et les États-Unis était évalué à 143,8 milliards de dollars, dont un surplus canadien de 23,5 milliards de dollars en 2005.

Comme beaucoup de pays subventionnent aussi les investissements dans le secteur de l'automobile, ce qui entraîne une capacité de production excédentaire mondiale et nord-américaine évaluée à 11,5 et 2,5 millions d'unités respectivement, et que le dollar canadien a connu une appréciation de 40 % par rapport au dollar américain en trois ans seulement, le coût de la main-d'œuvre canadienne perd rapidement son avantage. L'appréciation du dollar canadien a eu de fortes répercussions sur

l'approvisionnement des usines d'assemblage, et la disponibilité de travailleurs possédant des compétences tant générales que techniques inquiète de plus en plus. Ces facteurs menacent la rentabilité de l'industrie, les augmentations de salaire et l'excédent commercial du Canada. L'industrie laisse entendre qu'elle serait davantage menacée par un accord de libre-échange Canada-Corée si les questions de l'accès au marché sud-coréen et des mesures telles que les barrières non tarifaires coréennes ne sont pas réglées. L'industrie croit également qu'une réduction du taux réel marginal d'imposition sur le capital, pour le rendre concurrentiel à celui des États-Unis, favoriserait l'investissement.

6. Industrie aérospatiale

L'industrie aérospatiale canadienne est fière de posséder plus de 500 entreprises dont les revenus annuels ont atteint 21,7 milliards de dollars en 2004, ce qui place le Canada au 4^e rang derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. L'industrie canadienne dépend fortement des acheteurs étrangers pour ses produits. En effet, 84 % de ses revenus proviennent des ventes à l'exportation et 75 % des exportations étaient destinées aux États-Unis.

L'industrie aérospatiale mondiale n'opère pas dans un marché de laissez-faire. L'intervention de l'État dans le secteur se justifie premièrement pour des questions de sécurité nationale et deuxièmement en raison des caractéristiques de l'industrie comme son haut degré de recherche et de développement ainsi que les risques élevés et la longue période de récupération qui en découlent. Les gouvernements du monde entier ont recours à divers instruments de politique économique pour soutenir les entreprises aérospatiales actives dans leur territoire, notamment au financement des programmes de défense et aux achats, au financement de l'infrastructure de recherche et de développement de même qu'aux garanties de prêts et au financement bancaire pour le développement et la production d'appareils. Au Canada, l'industrie aérospatiale profite des initiatives et des programmes fédéraux suivants : 1) Programme de crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS-DE); 2) Partenariat technologique Canada; 3) Recherche et développement pour la défense Canada; et 4) Institut de recherche aérospatiale du Conseil national de recherche, Centre des technologies de fabrication de pointe en aérospatiale et Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI).

Étant donné que la prospérité et la survie à long terme de l'industrie aérospatiale dépendent de l'innovation et que l'un des éléments de base de ce domaine est la recherche et le développement, activité qui représentait de 6 à 15 % des ventes au cours de la dernière décennie, l'industrie juge essentiel que le gouvernement du Canada repense et remplace le programme Partenariat technologique Canada pour rétablir l'équilibre avec les concurrents étrangers. Elle accueillera aussi favorablement toute amélioration aux mesures fiscales en matière de RS-DE visant à favoriser la recherche et le développement, surtout pour les PME.

ANNEXE A

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LES TÉMOINS

DOMAINE DE POLITIQUE	RECOMMANDATIONS	TÉMOINS
Politique monétaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager la Banque du Canada à assouplir sa politique sur les taux d'intérêt de manière à réduire les pressions à la hausse qui s'exercent sur le dollar canadien. 	Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile
Politique fiscale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement accéléré du matériel et des investissements technologiques ▪ Accélérer la déduction pour amortissement. ▪ Taux de la déduction pour amortissement : faire en sorte que la vie utile du bien corresponde aux réalités économiques. ▪ Revenir aux règles antérieures pour l'amortissement du capital au Canada (c'est-à-dire sur deux ans). ▪ Réduire l'impôt sur les investissements des entreprises. ▪ Réduire l'impôt sur les gains en capital. ▪ Accélérer la réduction prévue de l'impôt des sociétés. 	<p>Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada Manufacturiers et Exportateurs du Canada, Fédération canadienne du vêtement et Association des produits forestiers du Canada Chambre de commerce du Canada</p> <p>Manufacturiers et Exportateurs du Canada et Association canadienne de l'industrie des plastiques Global Insights Inc. et Association des produits forestiers du Canada Global Insights Inc. Global Insights Inc.</p>

DOMAINE DE POLITIQUE	RECOMMANDATIONS	TÉMOINS
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre les crédits d'impôt pour RS & DE plus accessibles. ▪ S'assurer que le taux d'imposition des sociétés soit globalement avantageux par rapport à celui en vigueur aux États-Unis. ▪ Ramener l'impôt des sociétés de 21 à 17 % sur quatre ans. ▪ Rendre la structure du régime fiscal très concurrentielle (par exemple au niveau des taux marginaux d'imposition réels). ▪ Réduire le taux marginal d'imposition des familles à faible revenu et à revenu modeste (25 000-45 000 \$) et évaluer les « récupérations » (la réduction du crédit de TPS et des prestations pour enfants à mesure que le revenu augmente). ▪ Porter le seuil de la plus haute tranche d'imposition de 118 000 à 150 000 \$. ▪ Harmoniser les taxes de vente provinciales avec la taxe sur les produits et services (TPS). ▪ Introduire un allègement fiscal pour les dépenses de réinstallation. ▪ Si le gouvernement veut encourager les gens à acheter des véhicules, il doit le faire indépendamment de la technologie. 	<p>Association canadienne de l'industrie des plastiques, Institut canadien des textiles, Fédération canadienne du vêtement et Association des industries aérospatiales du Canada Conseil canadien des chefs d'entreprise</p> <p>Chambre de commerce du Canada</p> <p>Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada et Association des produits forestiers du Canada Chambre de commerce du Canada</p> <p>Chambre de commerce du Canada</p> <p>Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada et Conseil canadien des chefs d'entreprise Manufacturiers et Exportateurs du Canada</p> <p>General Motors du Canada Limitée</p>

DOMAINE DE POLITIQUE	RECOMMANDATIONS	TÉMOINS
Politique commerciale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre l'accent sur les ententes commerciales régionales et bilatérales qui offrent un bon accès aux marchés. ▪ Le Canada doit maintenir le cap sur l'importance du régime commercial multilatéral et tenter de contribuer à l'élimination des obstacles au commerce international. ▪ Continuer de réclamer la libéralisation des échanges. ▪ Abandonner la négociation d'un accord de libre-échange avec la Corée du Sud. ▪ Trouver une solution qui permettrait d'ouvrir le marché sud-coréen de l'automobile aux importations, p. ex. : approche fondée sur des indicateurs du marché, avec rétablissement temporaire des droits. ▪ Révision des règles d'origine relatives aux PMA ▪ Supprimer les droits de douane sur les tissus qui ne sont pas produits commercialement au Canada. ▪ Améliorer la mise en œuvre des règles commerciales à la frontière pour lutter contre l'importation et l'exportation de contrefaçons. ▪ Veiller à l'application des règles commerciales et protéger les droits de propriété intellectuelle pour entretenir la confiance des Canadiens et des Américains dans notre partenariat commercial. ▪ Collaborer étroitement avec nos homologues américains sur les questions qui entourent la « Western Hemisphere Travel Initiative » 	<p>Manufacturiers et Exportateurs du Canada</p> <p>Conseil canadien des chefs d'entreprise</p> <p>Chambre de commerce du Canada Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile Association canadienne des constructeurs de véhicules</p> <p>Institut canadien des textiles Institut des manufacturiers du vêtement du Québec Manufacturiers et Exportateurs du Canada</p> <p>Conseil canadien des chefs d'entreprise</p> <p>Manufacturiers et Exportateurs du Canada</p>

DOMAINE DE POLITIQUE	RECOMMANDATIONS	TÉMOINS
<p>Politique de compétence de la main-d'œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélérer le traitement des demandes d'immigration émanant de travailleurs spécialisés et choisir ceux qui possèdent des compétences en demande. ▪ Voir à ce que le système de permis de travail corresponde aux besoins en main-d'œuvre. ▪ Travailler plus efficacement pour attirer au Canada les travailleurs étrangers nécessaires pour répondre aux besoins en main-d'œuvre; consacrer plus de ressources aux régions cibles (comme l'Asie). ▪ Améliorer l'intégration à la population active des immigrants et des Autochtones. ▪ Améliorer la reconnaissance des titres de compétence. ▪ Faciliter l'intégration des immigrants dans des emplois qui leur conviennent par l'adoption de politiques efficaces d'accréditation et réduire les obstacles interprovinciaux à l'accréditation dans les métiers et les professions. ▪ Établir un système d'accréditation national simple et coordonné en commençant par les 10 branches d'activité où les pénuries de main-d'œuvre sont le plus graves. ▪ Compenser les coûts de formation en allégeant les autres charges sociales (comme l'assurance-emploi). ▪ Congé de formation financé à même l'assurance-emploi ▪ Insister davantage sur le perfectionnement continu et l'offre de compétences. 	<p>Manufacturiers et Exportateurs du Canada</p> <p>Manufacturiers et Exportateurs du Canada</p> <p>Manufacturiers et Exportateurs du Canada</p> <p>Chambre de commerce du Canada</p> <p>Chambre de commerce du Canada</p> <p>Chambre de commerce du Canada et Conseil canadien du bois</p> <p>Conference Board du Canada</p> <p>Manufacturiers et Exportateurs du Canada</p> <p>Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec</p> <p>Banque du Canada</p>

DOMAINE DE POLITIQUE	RECOMMANDATIONS	TÉMOINS
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur privé doivent en faire plus au chapitre de la formation des salariés. ▪ Revoir la politique d'assurance-emploi. ▪ Encourager davantage les migrations interprovinciales vers des marchés du travail plus prometteurs. ▪ Investir davantage dans l'enseignement supérieur. ▪ Investir davantage dans les programmes d'apprentissage. ▪ Fournir des encouragements fiscaux aux PME parce qu'elles offrent des possibilités de formation et d'apprentissage dont profitent ultérieurement les grandes entreprises. ▪ Encourager les entreprises, en particulier les PME, à offrir davantage de possibilités de formation. ▪ Rétablir le Programme d'adaptation des travailleurs âgés (PATA). 	<p>Global Insights Inc.</p> <p>Global Insights Inc. Global Insights Inc.</p> <p>Chambre de commerce du Canada Chambre de commerce du Canada</p> <p>Association Québécoise de l'Aérospatiale</p> <p>Chambre de commerce du Canada</p> <p>Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec</p>
Politique énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer une stratégie en matière d'énergie favorable à l'établissement d'un climat commercial compétitif. ▪ Envisager l'énergie d'un point de vue continental. ▪ Développer une politique nationale sur l'énergie et les ressources naturelles. ▪ Fournir des encouragements et des ressources aux producteurs industriels à l'appui de l'efficacité énergétique. 	<p>Chambre de commerce du Canada</p> <p>Chambre de commerce du Canada Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile et Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec</p>

DOMAINE DE POLITIQUE	RECOMMANDATIONS	TÉMOINS
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un cadre énergétique assurant une charge d'alimentation suffisante au secteur manufacturier et la stabilisation des prix de l'énergie. 	Association canadienne de l'industrie des plastiques
Politique industrielle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le gouvernement devrait encourager une réduction des subventions au secteur manufacturier. ▪ Continuer de soutenir les grands investissements stratégiques dans l'industrie automobile par la participation au Conseil du partenariat pour le secteur canadien de l'automobile. ▪ Garanties de prêt de l'État ▪ Subventions directes à l'achat de matériel neuf ▪ Se servir des fonds du Régime de pensions du Canada pour financer les dépenses d'équipement des PME. ▪ Politiques d'approvisionnement exigeant un contenu canadien, à utiliser de concert avec des programmes de promotion des produits canadiens auprès des Canadiens ▪ Poursuivre les activités du Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement (PCITV). ▪ Mise en œuvre d'un programme de perfectionnement passif pour l'industrie du textile (les vêtements importés fabriqués à partir de tissus canadiens entreraient au Canada en franchise de droits) ▪ Opposé à la recommandation pour le perfectionnement passif 	<p>Global Insights Inc.</p> <p>Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile</p> <p>Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec</p> <p>Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec</p> <p>Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec</p> <p>Institut des manufacturiers du vêtement du Québec</p> <p>Institut des manufacturiers du vêtement du Québec</p> <p>Institut canadien des textiles</p> <p>Institut des manufacturiers du vêtement du Québec</p>

DOMAINE DE POLITIQUE	RECOMMANDATIONS	TÉMOINS
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faut maintenir le PTC, le doter de ressources suffisantes et tenir compte de l'évolution des investissements en R et D tout au long du processus de R et D. ▪ Les programmes devraient réserver une partie de leur financement aux PME (dans l'aérospatiale par exemple). ▪ Le gouvernement et les organes de financement devraient distinguer les différentes phases de la R et D et traiter chacune différemment. ▪ Offrir du soutien aux organisations qui doivent composer avec le règlement américain relatif au commerce international des armes (ITAR). ▪ Promouvoir l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle. 	<p>Association des industries aérospatiales du Canada</p> <p>Association Québécoise de l'Aérospatiale</p> <p>Association Québécoise de l'Aérospatiale</p> <p>Association Québécoise de l'Aérospatiale</p> <p>Conseil canadien du bois</p>
Politique réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accélérer les homologations réglementaires (dans le secteur pharmaceutique). ▪ Mettre en œuvre le projet de loi C-212. ▪ Alléger la réglementation et les formalités administratives. ▪ Instituer un processus d'examen de la réglementation, systématiser la mesure et la déclaration du fardeau que représente la réglementation. ▪ Régime réglementaire et politiques qui encouragent la mobilité de la main-d'œuvre et réduisent les facteurs qui découragent la réinstallation des travailleurs ▪ Suivre les recommandations du rapport publié en 	<p>Manufacturiers et Exportateurs du Canada</p> <p>Fédération canadienne de l'entreprise indépendante</p> <p>Fédération canadienne de l'entreprise indépendante</p> <p>Fédération canadienne de l'entreprise indépendante</p> <p>Conseil canadien des chefs d'entreprise</p>

DOMAINE DE POLITIQUE	RECOMMANDATIONS	TÉMOINS
	<p>2004 par le Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Simplifier, rationaliser et évaluer le cadre réglementaire. ▪ Il faudrait calculer la valeur comptable nette de toute réglementation (sur l'économie, sur l'environnement, sur la santé, etc.). ▪ Réviser la <i>Loi sur la concurrence</i> afin de garantir que l'examen des fusions prenne mieux en compte les économies d'échelle. 	<p>Chambre de commerce du Canada et Conseil canadien du bois</p> <p>Conference Board du Canada</p> <p>Conference Board du Canada</p> <p>Association des produits forestiers du Canada</p>
Politique d'infrastructures et de commerce interprovinciaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des mécanismes de résolution des différends aux décisions exécutoires pour le commerce interprovincial. ▪ Stratégie nationale d'infrastructure des transports, en envisageant notamment des partenariats secteur public–secteur privé. ▪ Améliorer les infrastructures physiques à la frontière canado-américaine. 	<p>Conference Board du Canada</p> <p>Chambre de commerce du Canada</p> <p>Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile</p>
Politique de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuer d'accorder la priorité à l'initiative de Partenariat pour la sécurité et la prospérité. 	<p>Chambre de commerce du Canada</p>

ANNEXE B LISTE DES TÉMOINS

Associations et particuliers	Date	Réunion
Conseil canadien des chefs d'entreprise Sam Boutziouvis, vice-président, Économie et commerce international David Stewart Patterson, vice-président directeur	2006/05/16	3
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante Lucie Charron, analyste de la politique Corinne Pohlmann, directrice, Affaires nationales Garth Whyte, vice-président exécutif		
Manufacturiers et exportateurs du Canada Jason Myers, vice-président principal et économiste en chef		
Banque du Canada David Dodge, gouverneur Paul Jenkins, premier sous-gouverneur	2006/05/30	4
Global Insight Inc. Dale Orr, directeur général, Canadian Macroeconomic Services		5
Chambre de commerce du Canada Michael Murphy, vice-président exécutif, Politiques	2006/06/01	6
Conférence Board du Canada Paul Darby, chef adjoint économiste		
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec Pierre Laliberté, conseiller politique		7
Syndicat des travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile Peter Kennedy, adjoint au secrétaire-trésorier Bill Murnighan, représentant national, Services de la recherche et des régimes de retraite et d'avantages sociaux		
Association canadienne de l'industrie des plastiques Atul Sharma, économiste en chef et directeur général, Ontario	2006/06/06	8
Fédération canadienne du vêtement Bob Kirke, directeur général		
Institut canadien des textiles Harvey Penner, président du conseil Elizabeth Siwicki, présidente		

Institut des manufacturiers du vêtement du Québec Eve Grenier, présidente	2006/06/06	8
Association canadienne des constructeurs de véhicules Mark Nantais, président	2006/06/08	10
Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada David Adams, président		
Ford Canada Paul Roy, directeur, Relations gouvernementales		
Général Motors du Canada Ltée David Paterson, vice-président, Affaires gouvernementales		
DaimlerChrysler Canada Lorraine Shalhoub, directrice, Politique générale et affaires extérieures		
Association des industries aérospatiales du Canada Peter Boag, président et directeur général Ron Kane, vice-président		11
Association Québécoise de l'Aérospatiale Stewart Bain, membre de la commission et président, Conseil consultatif Sharon Core, gestionnaire, Expansion des entreprises et communications		
Commission canadienne du tourisme Michele McKenzie, présidente-directrice générale	2006/06/13	12
Ministère de l'Industrie Sara Filbee, directrice générale, Industries de la fabrication Robert Lamy, coordonnateur, Analyse économique, Analyse de la politique micro-économique Renée St-Jacques, économiste en chef et directrice générale, Direction de l'analyse de la politique micro-économique		
Ministère des Ressources humaines et du Développement social Martin Green, directeur général par intérim, Planification et analyse des politiques de programme Cliff Halliwell, directeur général, Direction de la recherche en politique et coordination Eric Parisien, directeur, Division du programme des conseils sectoriels		

Ministère des Ressources naturelles	2006/06/13	12
Howard Brown, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique énergétique		
Margaret McCuaig-Johnston, sous-ministre adjointe, Secteur de la technologie et des programmes énergétiques		
Association des produits forestiers du Canada	2006/06/15	13
Marta Morgan, vice-présidente, Commerce et compétitivité		
Tom Rosser, économiste en chef		
Conseil canadien du bois		
Shawn Dolan, directeur, Affaires générales		

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 20 juin 2006

(Séance n^o 15)

Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui à huis clos à 11 h 9, dans la pièce 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de James Rajotte, président.

Membres du Comité présents : André Arthur, Colin Carrie, Paul Crête, l'hon. Jean C. Lapierre, Brian Masse, l'hon. Dan McTeague, James Rajotte, Bev Shipley, l'hon. Belinda Stronach, Dave Van Kesteren et Robert Vincent.

Membre substitut présent : Massimo Pacetti remplace l'hon. Joe Fontana.

Aussi présents : Bibliothèque du Parlement : Lalita Acharya, analyste; Dan Shaw, analyste. Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie : Alexandre Roger, cogreffier du comité.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend son étude sur le survol des défis auxquels est confronté le secteur manufacturier canadien.

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport.

Il est convenu, — Que l'ébauche de rapport soit adoptée, tel que modifiée, comme étant le Deuxième rapport du Comité.

Il est convenu, — Que le président, les analystes et les greffiers soient autorisés à apporter au rapport les changements jugés nécessaires sans altérer le fond.

Il est convenu, — Que le président soit chargé de présenter le Deuxième rapport du Comité à la Chambre.

À 11 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation par la présidence.

Le greffier du Comité
Richard Dupuis